



## Complication de pret personelle

-----  
Par Visiteur

Bonjours mon probleme est ceci

Je suis de montreal Canada et j'ai preter une somme de 6000\$can a une amie en 2002 mais aujourd'hui elle habite en France alors cela me cause des problemes pour la poursuite car mon jugement est juste bon pour le Quebec alors j'avais penser a vendre ma creance a qqun en France ceci est-il possible? ou si non que devrais-je faire? la dette a une valeur de 6900\$ plus interet car elle me le doit depuis 2006. j'ai une copie du contrat que nous avons signe avec 2 temoins et un avocat, si vous voulez..

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Tout d'abord, il faut savoir que vous pouvez rendre votre jugement exécutoire en France. A cette fin, il convient de saisir le juge de l'exequatur du tribunal de grande instance du lieu où réside votre débiteur.

Si ce lieu vous est inconnu, vous pouvez saisir n'importe quel tribunal de grande instance français. En pratique, il est conseillé de saisir le Tribunal de grande instance de Paris dans la mesure où cette juridiction est très expérimentée en matière d'exequatur.

En dehors de cette procédure, il est tout à fait possible de vendre votre créance. Il existe d'ailleurs un certain nombre d'organismes spécialisés. Cependant, comprenez que je ne peux pas vous garantir que telle ou telle société acceptera de racheter votre créance du fait de sa nature "étrangère".

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Merci jurigaby

Et bien pour ce qui est de sa résidence si mes informations sont correctes elle réside à Paris France sur la rue Dumaine. Alors je vais voir le Tribunal de grande instance de Paris si je comprend bien.

et seriez-vous capable de me référer à quelque organisme donc vous m'avez parlé

-----  
Par Visiteur

Oui, c'est bien ça. Vous devez prendre contact avec le TGI de Paris, et plus spécialement saisir le juge de l'exequatur.

Je vous conseillerai bien un organisme plutôt qu'un autre mais personnellement, n'ayant jamais eu affaire à eux, je ne sais pas si certains sont plus compétents que d'autres. Le mieux serait sans doute d'en contacter plusieurs et de faire une comparaison.

Une rapide recherche sur Google (mots clés: Cession de créance) vous fournira un certain nombre d'adresses utiles.

Désolé.

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Desole de vous deranger encore avec ca mais le mot cle que vous mavais donner "Cession de créance" ne me donne que des deffinitions sur google et non des compagnies. auriez vous le temps de me donner de link pcq j'ais beaucoup de misere a les trouver..

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Pas de soucis et puis, vous me dérangez pas du tout. Je suis là pour ça justement.

[url=http://www.companeo.com/rachat-de-creances-avec-service-de-recouvrement/offer554\_1886]http://www.companeo.com/rachat-de-creances-avec-service-de-recouvrement/offer554\_1886[/url]

Ou encore,

[url=http://www.groupe-abri.com/societe-de-recouvrement.htm]http://www.groupe-abri.com/societe-de-recouvrement.htm[/url]

Bien cordialement.